



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2024

COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2024.

Les ratios présentés dans le rapport sont calculés et comparés sur les bases suivantes :

- Population DGF 2023 8965 habitants
- Moyennes nationales – Données 2022 - Source www.collectivites-locales.gouv
- Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
A – L’EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL	page 4
1 – Présentation des masses budgétaires	page 4
2 – Eléments principaux de composition du BP 2024	page 5
3 – L’autofinancement	page 5
B – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024	page 6
1 – Les recettes de fonctionnement	page 6
2 – Les dépenses de fonctionnement	page 11
3 – Les dépenses/recettes d’investissement.....	page 19
C – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES	page 23
1 – Equilibre des opérations financières.....	page 23
2 – La structure des effectifs.....	page 23
3 – L’état de la dette.....	page 24

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il est présenté avec la reprise des résultats 2023.

3

Réalisations de l'exercice 2023	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 126 744,71	13 467 963,49	341 218,78
Section d'investissement	2 673 184,88	2 219 630,25	-453 554,63
Total	15 799 929,59	15 687 593,74	-112 335,85
Reports 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0,00	1 122 236,59	-
Section d'investissement	0,00	2 370 153,03	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 126 744,71	14 590 200,08	1 463 455,37
Section d'investissement	2 673 184,88	4 589 783,28	1 916 598,40
Total	15 799 929,59	19 179 983,36	3 380 053,77
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	2 385 256,52	486 711,36	-1 898 545,16
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 126 744,71	14 590 200,08	1 463 455,37
Section d'investissement	5 058 441,40	5 076 494,64	18 053,24
Total	18 185 186,11	19 666 694,72	1 481 508,61

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57).

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nous aurions souhaité présenter un budget audacieux et à la hauteur de nos aspirations pour le village mais dans le contexte d'incertitude économique et de crises géopolitiques que nous connaissons aujourd'hui, un budget doit, avant tout, être responsable. Il s'agit de garder le cap et d'investir en fonction de nos moyens. Le budget 2024 se veut donc réaliste et volontaire.

Même si notre résultat global de fonctionnement 2023 est excédentaire de 1 463 455,37 €, il n'en reste pas moins que nos marges de manoeuvre restent toujours aussi étriquées. Nous devons donc continuer à intensifier les efforts déjà engagés.

En 2024, nous devons faire face à une nouvelle baisse de nos recettes de fonctionnement. Malgré cela, nous avons pris la décision de ne pas augmenter le taux de fiscalité directe locale. La diminution des dépenses de fonctionnement se poursuit et ce, malgré des dépenses obligatoires en hausse.

En termes d'investissement, l'objectif est de garder le cap par rapport aux objectifs de fin de mandat, fondés sur quatre principes : la poursuite de la transition énergétique ; le développement des mobilités douces avec la création de nouvelles zones de circulation apaisée ; l'amélioration du cadre de vie ; le soutien à l'éducation.

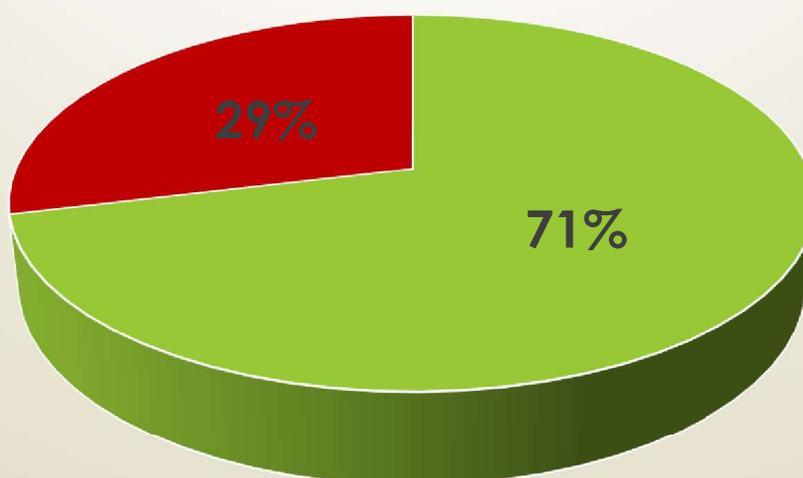
A – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

1 – Présentation des masses budgétaires

Le budget primitif 2024 s'élève, toutes sections confondues, à 19 213 059,10 € contre 20 872 970,85€ au Budget Primitif 2023 (BP + DM), ce qui représente une diminution de 7,95%.

DEPENSES	RECETTES	
Section de Fonctionnement 13 672 039,60 €	Section de Fonctionnement 13 672 039,60 €	- 5,75%
Section d'investissement 5 541 019,50 €	Section d'investissement 5 541 019,50 €	- 12,97%

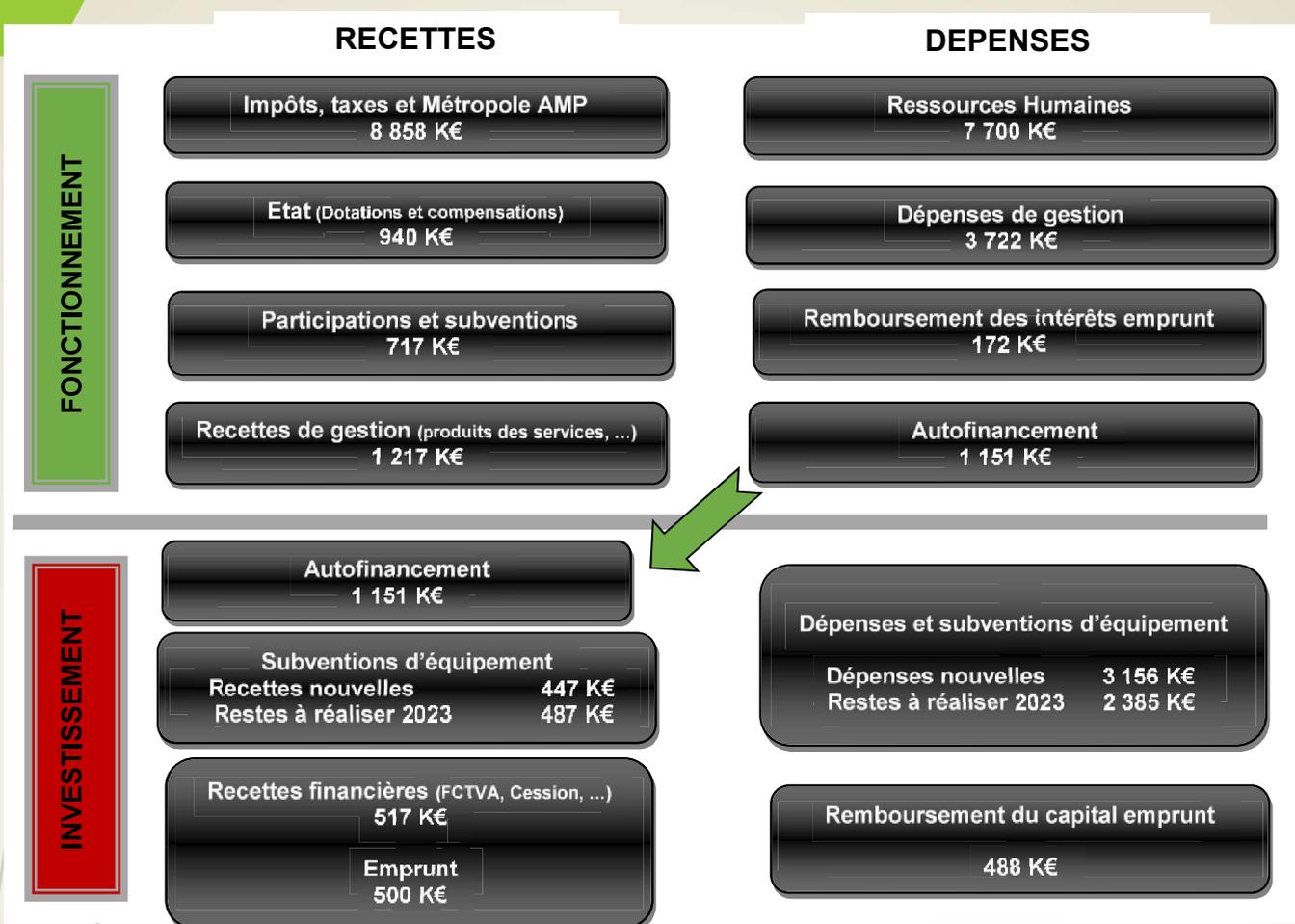
19 213 059,10 €	↻	- 7,95%
Rappel BP 2023 : 20 872 970,85 €		



■ FONCTIONNEMENT ■ INVESTISSEMENT

2 – Elements principaux de composition du BP 2024

5



3 – L'autofinancement

L'autofinancement comptable prévisionnel (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (023) + dépenses d'ordre de transfert entre sections (042) - recettes d'ordre de transfert entre sections (042)) dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 1 522 517,51 €.

L'autofinancement comptable se distingue de la capacité d'autofinancement car il intègre les recettes d'ordre. Ainsi, la capacité d'autofinancement est un indicateur de pilotage qui résulte d'un calcul normé nationalement tandis que l'autofinancement est un solde comptable brut.

Ratio 9 – (Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement du capital)/Recettes réelles de fonctionnement 103,54 %

Moyenne nationale de la strate 89,70 %

Capacité d'autofinancement : Capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

B – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

6

1 – Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Part %	Variation / au BP2023 %	Variation / au CA2023 %
013	Atténuation de charges	176 000.00	181 454.94	161 000.00	1.18%	-8.52%	-11.27%
70	Produits des services	1 169 573.00	1 232 447.17	1 216 691.00	8.90%	4.03%	-1.28%
73	Impôts et taxes	2 769 962.00	2 769 962.00	2 798 594.00	20.47%	1.03%	1.03%
731	Fiscalité locale	5 904 056.00	5 853 206.19	6 059 430.00	44.32%	2.63%	3.52%
74	Dotations et subventions	1 948 064.00	1 988 033.84	1 657 516.00	12.12%	-14.91%	-16.63%
75	Autres de gestion courante	282 310.00	299 231.86	230 000.00	1.68%	-18.53%	-23.14%
76	Produits financiers	100.00	106.41	3 821.00	0.03%	3721.00%	3490.83%
77	Produits exceptionnels	1 100.00	11 253.99	1 000.00	0.01%	-9.09%	-91.11%
78	Reprises sur amortissements, provisions	1 051 798.67	1 051 798.67	0.00	/	/	/
Total des recettes réelles de fonctionnement (a)		13 302 963.67	13 387 495.07	12 128 052.00	88.71%	-8.83%	-9.41%
042	Amortissements + Travaux en régie	80 881.22	80 468.42	80 532.23	0.59%	-0.43%	0.08%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement (b)		80 881.22	80 468.42	80 532.23	0.59%	-0.43%	0.08%
TOTAL (a+b)		13 383 844.89	13 467 963.49	12 208 584.23	89.30%	-8.78%	-9.35%
002	Résultat de fonctionnement reporté ©	1 122 236.59	1 122 236.59	1 463 455.37			
TOTAL GENERAL (a+b+c)		14 506 081.48	14 590 200.08	13 672 039.60		-5.75%	-6.29%

Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement / population 1352,82 €/hab.
Moyenne nationale de la strate 1210 €/hab.

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements, par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Pour 2024, la prévision est de 161 000 €.

Chapitre 70- Produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend notamment :

- les redevances d'occupation du domaine public (ERDF, GRDF, Télécom, Installation d'échafaudage, de benne ou d'algéco de chantier ou de vente,...) pour 18 900 € ;
- le reversement du SIVOM pour la mise à disposition de locaux, d'une mission d'ingéniering et la mise à disposition d'un adjoint administratif à 50% pour un montant de 35 400 € ;
- la redevance pour le volume de déchets inertes entrants et stockés valorisé au prix de 0,40 €/m³ sur la carrière exploitée par Lafarge Granulat ainsi que la RODP pour les PAV textiles pour 20 000 €

- les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal :

	BP 2023	BP 2024
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel (Ecole de musique, des Arts et de la danse - Bibliothèque)	90 500 €	96 700 €
70632 - Redevance à caractère de loisirs (maison des jeunes)	4 000 €	8 000 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social (crèche, périscolaire, mercredi, vacances, foyer 3e âge,...)	553 500 €	595 000 €
7067 - Redevances et droits des services d'enseignement (restauration scolaire)	332 500 €	341 000 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social (portage de repas)	87 000 €	74 000 €
TOTAL	1 067 500 €	1 114 700 €

Les redevances des services acquittées par les usagers progressent en 2024 suite à la prise en compte, sur une année pleine, de l'augmentation des tarifs votée en avril 2023.

En 2024, il est prévu de réévaluer les tarifs municipaux de 5% (restauration scolaire, périscolaire, vacances, portage de repas, foyer du 3e âge). Cette hausse permettra de financer en partie l'augmentation du coût des matières premières.

Chapitre 73- Impôts et taxes

► Les dotations versées par la Métropole Aix Marseille Provence

En contrepartie de la mise en place d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, l'article 1609 nonies C du code général des impôts a prévu des reversements en faveur des communes membres sous la forme d'attributions de compensation. Celles-ci correspondent au produit des taxes transférées à l'intercommunalité perçu au titre de l'année précédant le passage à la fiscalité professionnelle unique, diminué du coût net des charges transférées.

Pour la commune de la Fare les Oliviers, elle a été fixée à 2 540 534 €.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2024 s'élève à 139 416 € contre 72 519 € en 2023.

► Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2023, l'ensemble métropolitain est entré en phase de sortie du bénéfice du FPIC. En effet, en 2023, le rang du dernier éligible du FPIC est le 745, or la Métropole se situe au rang 747. Cela entraîne une diminution progressive du reversement : 90% du montant 2022 (l'année précédant la perte d'éligibilité) pour 2023, 70% en 2024, 50% en 2025, et 25% en 2026.

La notification du montant réparti n'a pas encore été transmise à la commune, il a été décidé d'inscrire en 2024 la somme de 89 300 €. Un réajustement sera éventuellement fait par décision modificative.

Chapitre 731 – Fiscalité locale

8

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 44,32 % des recettes de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

► Contributions directes

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A compter de 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Par ailleurs, afin de compenser les collectivités locales de la perte de recettes de taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) a été intégralement transférée aux communes, avec l'application d'un mécanisme correcteur lorsque la taxe foncière départementale ne correspond pas exactement à la recette de taxe d'habitation supprimée. Ce coefficient multiplicateur a été fixé pour la commune à 1,251365 générant un versement de 1 046 297 €.

La loi de finances pour 2024 a valorisé les bases d'imposition à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé, portant l'inflation sur un an glissant à +3,9 %.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2024.

	Bases effectives 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produit prévisionnel 2024
TF	8 885 575	9 335 000	44.37%	4 141 940
TFNB	89 430	91 200	62.36%	56 872
THS	413 211	468 000	17.59%	82 321
			Total	4 281 133
			Coefficient correcteur	1 046 297
			Total	5 327 430

✘ Taxe sur les déchets stockés

En raison de la fermeture de la décharge au 1er novembre 2022, la commune ne percevra plus la taxe sur les déchets stockés. En 2023, elle s'élevait à 97 866 €.

► Les taxes additionnelles aux droits de mutations

Cette taxe départementale obligatoire qui bénéficie également aux communes est directement liée au prix et au nombre de cessions de biens immobiliers.

Cette taxe est dite additionnelle aux droits de mutation car elle s'ajoute, au profit des communes, aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux perçus par l'État et le département.

Il est prévu en 2024 la somme de 500 000 €.

► La taxe sur la consommation finale d'électricité

Cette taxe est assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème auquel la commune applique un coefficient multiplicateur de 8.50.

La prévision pour 2024 est de 220 000 €. Il est à rappeler que depuis 2018 cette taxe est directement perçue par le SMED13 et reversée à la commune.

9

Chapitre 74- Dotations et subventions

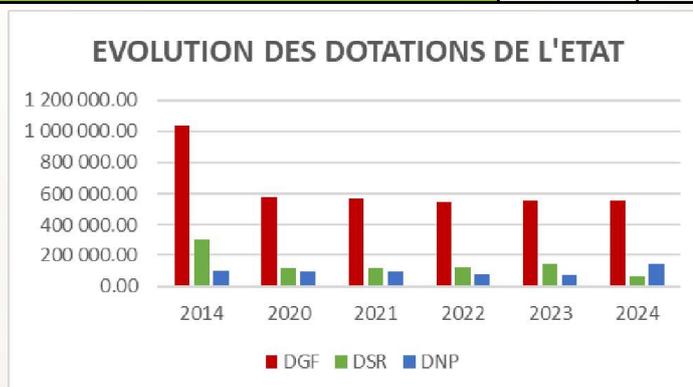
Ce chapitre budgétaire représente 12,12 % des recettes de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

► Les dotations de l'Etat : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation

Après plusieurs années de baisse, les concours financiers de l'État aux collectivités se maintiennent.

Année	CA 2023	BP 2024*
Dotation forfaitaire	554 374 €	559 249 €
Dotation Nationale de Péréquation	68 180 €	61 362 €
Dotation de Solidarité Rurale	143 233 €	144 187 €
TOTAL DGF	765 787 €	764 798 €

* Montant estimé



Ratio 6 – DGF/ population 85,31 €/hab.

Moyenne nationale de la strate 153 €/hab.

Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la commune

► Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes bénéficient depuis 2021 des allocations compensatrices de TFPB antérieurement versées au département.

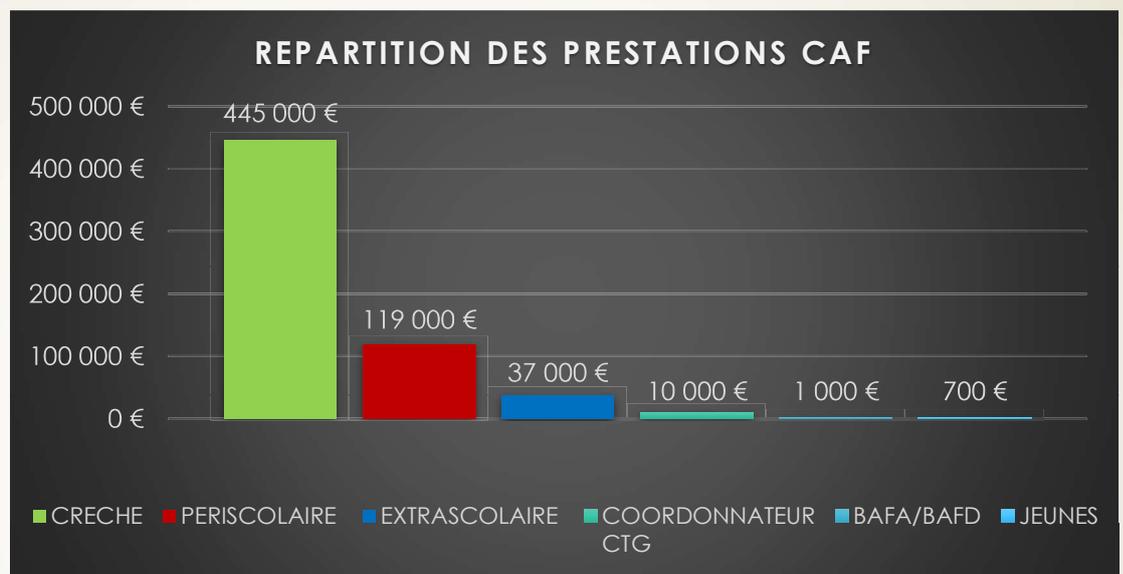
	2023	2024	Variation %
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	174 037 €	175 018 €	0,56 %

► Les subventions et participations

Les principales subventions et participations prévues au budget 2024 sont :

- ❖ Aide versée pour la fréquentation par les collégiens des installations sportives municipales : 35 500 €
- ❖ Dans le cadre du soutien aux dépenses de fonctionnement des crèches communales, la commune bénéficie d'une aide du Conseil Départemental. Pour l'année 2024, le montant de l'aide accordée s'élève à 220 € par berceau soit 13 000 €
- ❖ L'article L1615-1 du CGCT modifié par la loi de finances pour 2018 permet à partir des dépenses de l'année 2016 de percevoir le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Ainsi, depuis 2018, la commune perçoit du FCTVA en fonctionnement. Il est estimé pour l'année 2024 à 21 600 €.
- ❖ Prestations de service de la Caisse d'allocations Familiales : 612 700 €

A compter du 01/09/2024, le Multi-accueil les Pequelets fournira les couches. A ce titre, la prestation de service CAF sera augmentée de 45 000 €.



- ❖ Dotation pour les titres sécurisés : 14 000 €. Cette dotation sera perçue par la commune suite à l'installation d'une station pour enregistrer les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité
- ❌ En 2024, la commune n'est pas éligible à la dotation « filet de sécurité inflation ». Pour rappel, le montant versé en 2023 était 370 362 €.

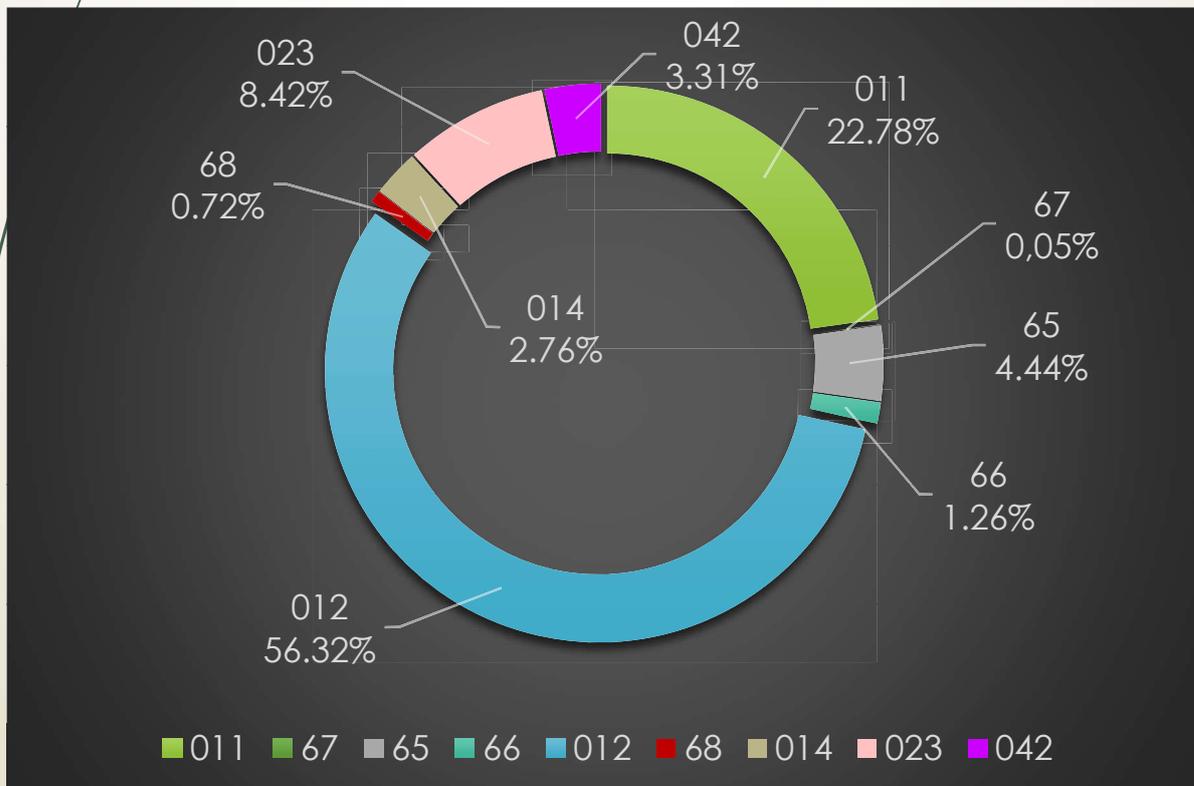
Chapitre 75- Autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

- Loyers (Agence postale, Ecole Montessori, parcelles de terre pour potager au Jardin d'Alexis, location de la salle Deydier Avon, ...) : 64 000 €
- La redevance du contrat de fortage pour l'exploitation de la carrière versée par LAFARGE : 120 000 €
- Produits issus de la vente de caveaux + disques bleus + photocopies : 20 200 €
- Remboursement des indemnités d'assurance suite à sinistre : 25 800 €.

2 – Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Part %	Variation / au BP2023 %	Variation / au CA2023 %
011	Charges à caractère général	3 123 922.53	2 706 732.18	3 114 253.00	22.78%	-0.31%	15.06%
012	Charges de personnel	8 225 500.00	7 803 234.81	7 700 000.00	56.32%	-6.39%	-1.32%
014	Atténuation de produits	212 170.00	212 169.23	376 990.00	2.76%	77.68%	77.68%
65	Autres charges de gestion courante	576 496.00	575 466.25	607 272.00	4.44%	5.34%	5.53%
66	Charges financières - intérêts emprunts	186 178.14	186 178.14	171 608.70	1.26%	-7.83%	-7.83%
67	Charges exceptionnelles	500.00	0.00	1 000.16	0.01%	100.03%	/
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 166 098.67	1 166 098.67	97 866.00	0.72%	-91.61%	-91.61%
Total des dépenses réelles de fonctionnement (a)		13 490 865.34	12 649 879.28	12 068 989.86	88.27%	-10.54%	-4.59%
023	Virement à la section d'investissement	557 788.00		1 150 631.00	8.42%	106.28%	
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	457 428.14	476 865.43	452 418.74	3.31%	-1.10%	-5.13%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (b)		1 015 216.14	476 865.43	1 603 049.74	11.73%	57.90%	236.16%
TOTAL GENERAL (a+b)		14 506 081.48	13 126 744.71	13 672 039.60		-5.75%	4.15%



Ratio 1 – Dépenses réelles de fonctionnement / population

1 346,23 €/hab.

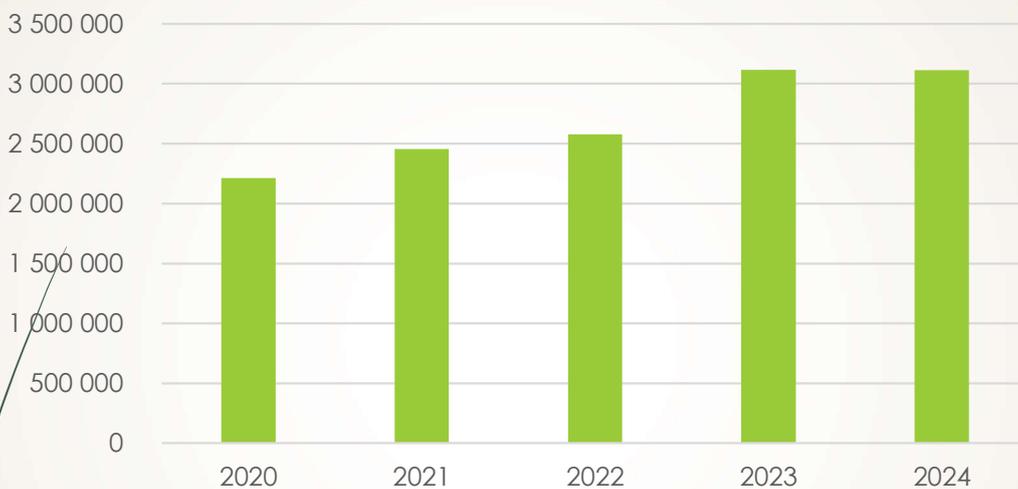
Moyenne nationale de la strate 1 003 €/hab.

Chapitre 011- Charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal.

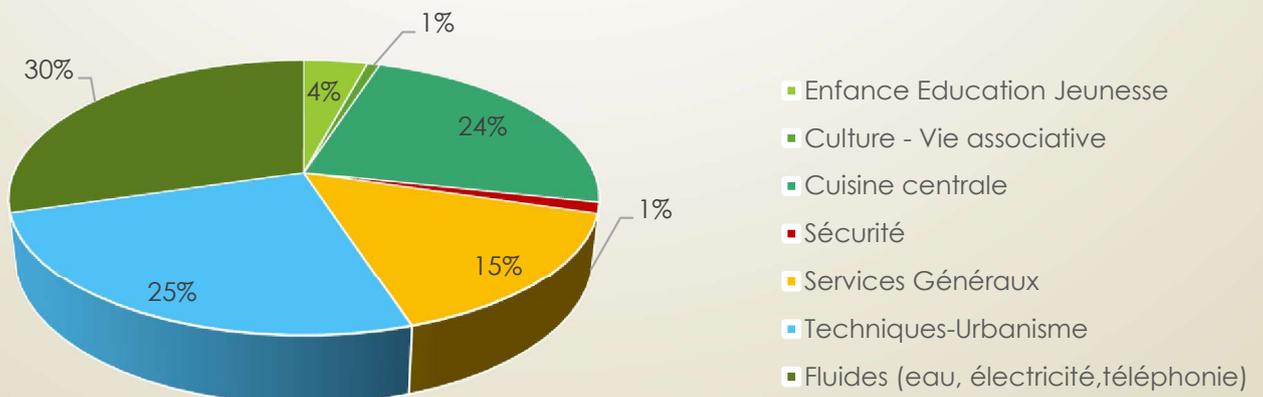
Les charges à caractère général représentent 22,78 % des dépenses de fonctionnement et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :

Evolution des Charges à caractère général (Chapitre 011)



Les charges à caractère général diminuent de -0,31% par rapport au BP2023.

REPARTITION DES CHARGES A CARACTERE GENERALE PAR POLE



Les crédits sont répartis comme suit :

		BP 2023	BP 2024	Variation % BP24/BP23	Notes / Observations
6042	Achats prestations de services	10 050.00	15 000.00	49.25%	Cet article est utilisé lorsque la commune fait appel à des tiers extérieurs pour réaliser une prestation de service normalement refacturable (CLSH + et - 6ans, crèche, ...) : Animations, entrées des parcs+ séjour jeunes + ... En 2024, il est prévu deux séjours jeunes.
60611	Eau et assainissement	54 000.00	62 000.00	14.81%	
60612	Énergie - Électricité	885 000.00	800 812.00	-9.51%	Baisse des prix liés à la fourniture d'électricité (C2-C3-C4 - 35,50 %TTC et C5 -29%TTC) et de gaz (-18%TTC)
60621	Combustibles	29 000.00	20 780.00	-28.34%	Granulés bois pour la chaudière de l'école Pomme de pin
60622	Carburants	55 720.00	55 200.00	-0.93%	Carburant pour les véhicules appartenant à la commune + essence pour machines
60623	Alimentation	647 250.00	687 050.00	6.15%	Denrées pour la réalisation des repas de la restauration municipale - cantines scolaires, foyer, portage à domicile, centre de loisirs et accueil périscolaire.
60624	Produits de traitement	1 900.00	1 000.00	-47.37%	Engrais+terreau pour les espaces vert
60628	Autres fournitures non stockées	9 940.00	15 900.00	59.96%	Fleurs+semences pour les espaces verts ; Munitions pour séance de tir ; achat des couches pour la crèche à compter du 01/09
60631	Fournitures d'entretien	52 108.00	52 310.00	0.39%	Produits d'entretien pour le nettoyage des bâtiments communaux.
60632	Fournitures de petit équipement	90 418.00	95 354.00	5.46%	Petit équipement nécessaire aux services municipaux, notamment les services techniques, l'informatique, la cuisine et l'entretien.
60633	Fournitures de voirie	12 000.00	10 000.00	-16.67%	Dépenses de fournitures destinées à l'entretien des voies communales et réalisées par les agents municipaux. Il s'agit essentiellement de sable, graviers, gravillons, enrobé à froid et à chaud, peinture de traçage, ...
60636	Vêtements de travail	23 652.00	19 800.00	-16.29%	Tenues vestimentaires et Chaussures attribuées à certains agents municipaux : policiers, agents d'entretien, des services techniques, de la crèche, CCFF ...
6064	Fournitures administratives	9 882.00	8 780.00	-11.15%	Petits matériels destinés au fonctionnement des services.
6065	Livres, disques, cassettes	11 170.00	10 670.00	-4.48%	Renouvellement du fond de documentation indispensable au bon fonctionnement de la bibliothèque, des écoles, ...
60661	Médicaments	0.00	130.00	/	Médicaments pour la crèche
60668	Autres produits pharmaceutiques	880.00	2 950.00	235.23%	Produits pharmaceutiques pour la crèche, pour les agents communaux, le centre aéré, ...
6067	Fournitures scolaires	38 503.00	37 172.00	-3.46%	Fournitures nécessaires pour les enseignants et les élèves des écoles maternelles et primaires
6068	Autres matières et fournitures	26 750.00	25 448.00	-4.87%	Jeux + petit équipement sportif pour la pratique du sport dans les écoles+ fournitures pédagogiques pour les animations des centres aérés et le projet quiétude + méthodes pour les professeurs de musique.
611	Contrats de prestations de services	106 652.00	170 726.00	60.08%	Taille annuelle des arbres + Nettoyage et désinfection des réseaux aérauliques des bâtiments + Contrôles réglementaires des bâtiments et équipements L'augmentation est dû à l'instauration de la redevance spéciale spécifique aux déchets communaux par la Métropole Aix-Marseille Provence
61351	Locations matériel roulant	12 900.00	14 931.00	20.73%	Locations diverses telles que tractopelle + mini pelle + illuminations Noël ; machine à affranchir; photocopieurs ; des costumes pour les galas de danse
61358	Autres locations mobilières	48 215.00	43 817.00		
614	Charges locatives et de copropriété	3 500.00	3 600.00	2.86%	Contrat de location du terrain servant notamment à accueillir les forains + Charges de copropriété Bastide Sicard
61521	Terrains	15 600.00	14 573.00	-6.58%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux par une entreprise sur les espaces verts : Installation de compteur, Traitement des platanes et des pins, remplacement d'arroseurs...

615221	Entretien et réparations bâtiments publics	70 000.00	70 000.00	0.00%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises dans les bâtiments publics. A compter de 2016, récupération du FCTVA sur ces travaux.
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0.00	0.00	/	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises dans les autres bâtiments communaux.
615231	Entretien et réparations voiries	80 000.00	90 000.00	12.50%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises sur la voirie. A compter de 2016, récupération du FCTVA sur ces travaux
615232	Entretien et réparations réseaux	20 000.00	20 000.00	0.00%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises sur le réseau électriques, d'eau et d'assainissement
61551	Matériel roulant	70 000.00	70 450.00	0.64%	Frais d'entretien et dépenses de visite des véhicules
61558	Autres biens mobiliers	37 650.00	47 550.00	26.29%	Dépenses afférentes à l'entretien du matériel communal effectué par des entreprises : instrument de musique, matériel de cuisine,
6156	Maintenance	172 844.00	148 738.00	-13.95%	Maintenance des logiciels informatiques (bibliothèque, emploi, enfance, comptabilité/payé, urbanisme...), de la vidéosurveillance, des extincteurs et des RIA, des automatismes des bâtiments, des aires de jeux, de l'horloge de la mairie, des cloches de l'église ;
6161	Assurance multirisques	19 275.00	24 050.00	24.77%	
6162	Assurance obligatoire dommage construction	5 200.00	0.00	-100.00%	
6168	Autres primes d'assurance	53 300.00	58 551.00	9.85%	
617	Etudes et recherches	55 374.53	23 650.00	-57.29%	Schéma directeur pour la téléphonie pour le passage vers la téléphonie IP, ...
6182	Documentation générale et technique	3 284.00	2 655.00	-19.15%	Abonnements à des revues spécialisées, au journal officiel, à la presse régionale destinés aux services
6184	Versements à des organismes de formation	27 443.00	47 000.00	71.26%	Formations destinées aux agents municipaux notamment en matière de respect des règles d'hygiène pour maîtriser les risques sanitaires pour le personnel de la cuisine centrale et satellites, Formations BAFA, Habilitations
6188	Autres frais divers	14 070.00	20 697.00	47.10%	TELE ALERTE, hébergement logiciel métier payé, enfance.
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0.00	5 000.00	/	Frais vétérinaire : stérilisation et soins chats errants
62268	Honoraires	15 450.00	10 450.00	-32.36%	Intervention d'intermédiaires extérieurs pour conseil juridique, commissaire enquêteurs, vétérinaires.
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 800.00	20 000.00	-8.26%	Honoraires des avocats, huissiers, notaires et experts
6228	Divers	23 445.00	10 500.00	-55.21%	Psychologue + Psychomotricienne à la crèche, ...
6231	Annonces et insertions	800.00	800.00	0.00%	Annonces dans la presse régionale pour informer des enquêtes publiques, des marchés publics,...
6232	Fêtes et cérémonies	34 583.00	34 172.00	-1.19%	Dépenses afférentes aux manifestations organisées par la commune, apéritifs et cocktails servis lors des cérémonies officielles, jouets et friandises pour les fêtes des enfants, les bouquets et cadeaux offerts notamment à l'occasion de mariage, naissance, décès.
6236	Catalogues imprimés et publications	19 241.00	17 520.00	-8.94%	Imprimés obligatoires nécessaires au service état-civil et police municipale. Impression de la Mantesada, des cartes de vœux,
6238	Divers	1 088.00	490.00	-54.96%	Photos pour la crèche, certificat signature électronique
6241	Transports de biens	13 970.00	14 400.00	3.08%	Déménagement des classes de l'école Paul Doumer
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	22 530.00	23 650.00	4.97%	Dépenses relatives au transport des enfants dans le cadre du sport scolaire, des centres aérés, des écoles
6251	Voyages et déplacements	4 200.00	4 200.00	0.00%	Remboursement au personnel des indemnités kilométriques, des frais de transport, de séjours engagés dans le cadre de leur mission

6261	Frais d'affranchissement	21 580.00	21 180.00	-1.85%	Affranchissement du courrier + distribution des flyers et bulletins municipaux
6262	Frais de télécommunications	63 475.00	60 000.00	-5.47%	
627	Services bancaires et assimilés	2 840.00	3 110.00	9.51%	Commissions pour les paiements effectués par les usagers par carte bancaire, CESU et ANCV
6281	Concours divers (cotisations...)	9 919.00	9 391.00	-5.32%	Adhésions: Union des maires, Association Petites villes de France, Association collectif provenço ; ATD13
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	12 364.00	12 134.00	-1.86%	Redevance à l'ONF ; Société de gardiennage pendant toute la durée de la Fête Ste Rosalie
6283	Frais de nettoyage des locaux	46 632.00	45 680.00	-2.04%	Nettoyage quotidien du gymnase La Gueirarde et des vitres du centre J.Bernard, Ecole Pomme de Pin, ... par un prestataire.
62878	Remboursements de frais à des tiers	1 685.00	502.00	-70.21%	
6288	Autres services extérieurs	13 150.00	12 300.00	-6.46%	Mise en fourrière véhicule et chiens errants
63512	Taxes foncières	11 500.00	11 000.00	-4.35%	Taxes foncières sur les propriétés bâties appartenant à la commune
63513	Autres impôts locaux	0.00	3 200.00	/	Taxe sur les bureaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	276.00	0.00	-100.00%	
6358	Autres droits	852.00	860.00	0.94%	Redevance fréquences radio
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	9 012.00	2 370.00	-73.70%	SACEM, SPRE
TOTAL		3 123 922.53	3 114 253.00	-0.31%	



Instauration de la redevance spéciale spécifique aux déchets communaux par la Métropole Aix-Marseille Provence : les communes qui souhaitent utiliser les services de la Métropole entrent dans le périmètre d'assujettissement à la redevance spéciale pour les déchets d'activités économiques qu'elles produisent et qu'elles présentent à la collecte du service public. Pour la première année de facturation 2024, la Métropole a proposé de procéder à un calcul sur la base d'un tarif forfaitaire à l'habitant (tarif de base 2,50 €/hab., tarif bonifié 1,25 €/hab. ou tarif majoré 3,75€). Le montant de la redevance sera de 22 430 € sur le tarif de base.

A cette redevance vont s'ajouter les frais d'utilisation temporaire des exutoires métropolitains (déchetteries, centre de traitement, d'enfouissement) et les mises à dispositions éventuelles de bennes/caissons (végétaux, encombrants). Le montant 2024 est estimée à 28 400 € TTC.

Il convient également de rajouter à cela, la location des conteneurs et la valorisation des biodéchets (restaurant scolaire Pomme de pin et Paul Doumer) et des DIB (CTM et Cuisine centrale) pour 16 600 € TTC.

Chapitre 012- Charges de personnel

L'évolution de la masse salariale entre le BP 2023 et celui de 2024 est marquée par une baisse de 6,39 % : passage de 8 225 500 € à 7 700 000 €.

16

Ratio 7 – Dépenses de personnel/Dépenses réelles Fonct. 63,80 %
Moyenne nationale de la strate 57,10 %

Quelles nouveautés impactent la fonction publique territoriale en 2024 ?

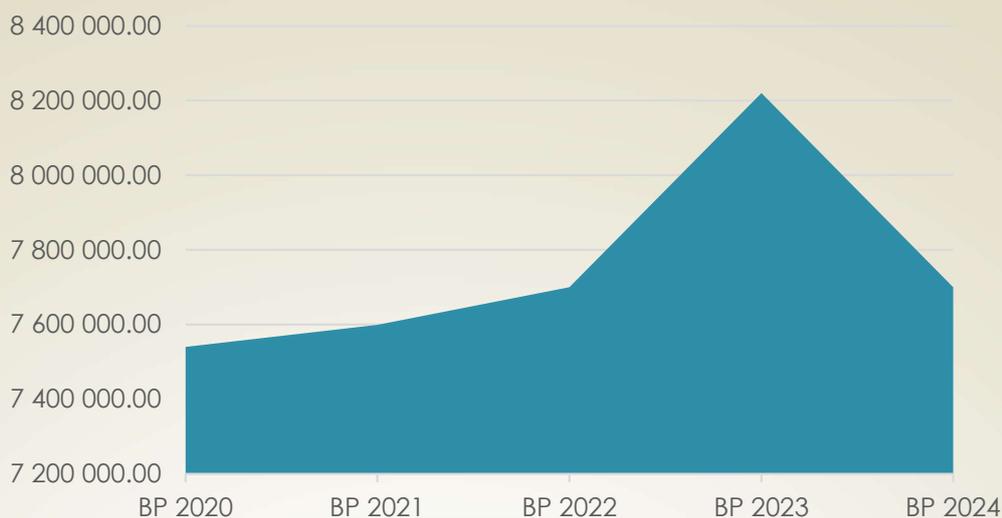
- ❖ Revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) à compter du 01/01/2024
- ❖ Revalorisation annuelle du SMIC de + 1,13% à compter du 01/01/2024. Cette augmentation impactera directement les contrats de droit privé.
- ❖ Hausse d'un point du taux des cotisations vieillesse affectée à la CNRACL (31,65% contre 30,65%) compensée par une baisse d'un point du taux des cotisations maladie (8,88% contre 9,88%)
- ❖ Le taux patronal dé plafonné d'assurance vieillesse connaît une hausse au 1^{er} janvier 2024. Le taux passe de 1,90% à 2,02 % soit + 0,12% d'augmentation. Cette cotisation s'applique pour le régime général IRCANTEC.

Quels sont les éléments qui ont un impact sur le montant des dépenses de personnel ?

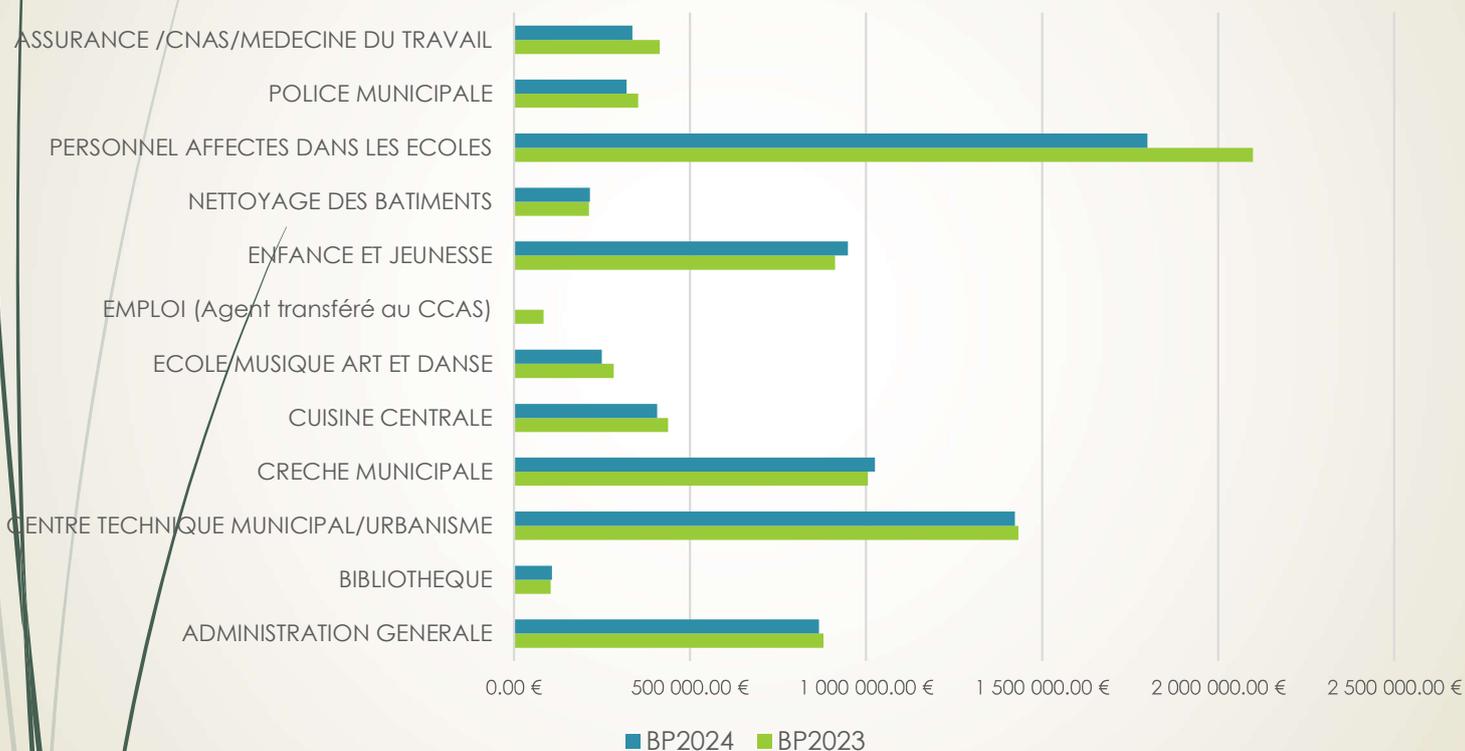
Les dépenses de personnel sont également impactées par :

- ❖ **le glissement vieillesse technicité :**
 - L'effet glissement : augmentation de la rémunération individuelle d'un agent découlant d'une promotion au choix dans un corps ou grade ;
 - L'effet vieillissement : impact sur l'évolution générale des traitements indiciaires des changements d'échelon au sein d'un même grade, ou d'un changement de grade au sein d'un même corps, sans changement de fonction, dus au déroulement normal de carrière dans le corps, suite à l'ancienneté ou à l'inscription au tableau d'avancement ;
 - L'effet technicité : impact sur l'évolution générale des traitements indiciaires des modifications de la répartition du personnel entre les différents corps et grades à la suite de changements de fonctions, ou de l'acquisition de compétences nouvelles, validés généralement suite à un concours, un examen professionnel.
- ❖ la prise en compte de l'augmentation du point d'indice de 1,5% et de la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et B sur une année pleine .
- ❖ Baisse de la cotisation à l'assurance des risques statutaires SOFAXIS. Face à l'envolée de la cotisation subie par la commune lors du renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires RELYENS (plus de 60% entre 2022 et 2023), un travail a été mené par le service des Ressources Humaines pour la diminuer à compter du 1er janvier 2024. Pour ce faire, il a été entendu de modifier certains délais de franchise ainsi que l'assiette retenue pour les indemnités. Le taux global de cotisation est ainsi passé de 11,84% à 6,74 %. Le montant prévisionnel de la cotisation pour 2024 sera de 189 000 € contre 329 000 € en 2023.
- ❖ Des crédits budgétaires ont été provisionnés dans le cas où la commune viendrait à verser des indemnités pour rupture conventionnelle et la prime précarité pour les CDD.
- ❖ Des crédits budgétaires sont prévus pour les agents recenseurs ainsi que pour les heures supplémentaires effectuées par les agents pour les élections européennes.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL



REPARTITION DES DEPENSES DE PERSONNEL PAR SERVICES



Chapitre 014- Atténuation de charges

Suite à l'arrêté préfectoral prononçant la carence de la commune en matière de logement sociaux au titre de la période triennale 2020-2022, un taux de majoration de 81,58% va être appliqué sur notre prélèvement initial, pour une durée de 3 ans. Le montant du prélèvement pour 2024 sera de 335 800 € contre 176 625 € en 2023.

Il est précisé également que la commune va être prélevée au titre du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC). Le montant a été évalué à 41 200 €. Aucune notification n'a été reçue au moment de l'élaboration du budget.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

18

Pour l'essentiel :

- Contribution au CCAS: 217 000 €, + 16,04 % par rapport au BP 2023. Cette augmentation est liée au transfert d'un agent communal vers le CCAS.
- Subventions aux associations et aux coopératives scolaires : 136 618 €, -0,28 % par rapport au BP 2023,
- Participation annuelle aux frais de fonctionnement du SIVOM de l'Arc à l'Etang pour un montant prévisionnel de 56 500 €.
- Participation à la Mission Locale pour 10 249 €.

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

	2023	2024	Variation %
Charges financières	186 178,14	179 031	-3,84%

Ce chapitre comptabilise également les frais relatifs au chèque emploi service (CESU) et au chèque- vacances ANCV, moyens de paiements acceptés par les régies de recettes.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Dans ce chapitre de dépenses a été prévu une enveloppe pour les annulations de titres sur exercices antérieurs

Chapitre 68 – Provisions

Il est constitué une provision en raison de l'ouverture d'un contentieux entre la commune et la SMA Vautubière sur le titre de recettes émis en 2023 d'un montant de 97 866 € pour la taxe déchets.

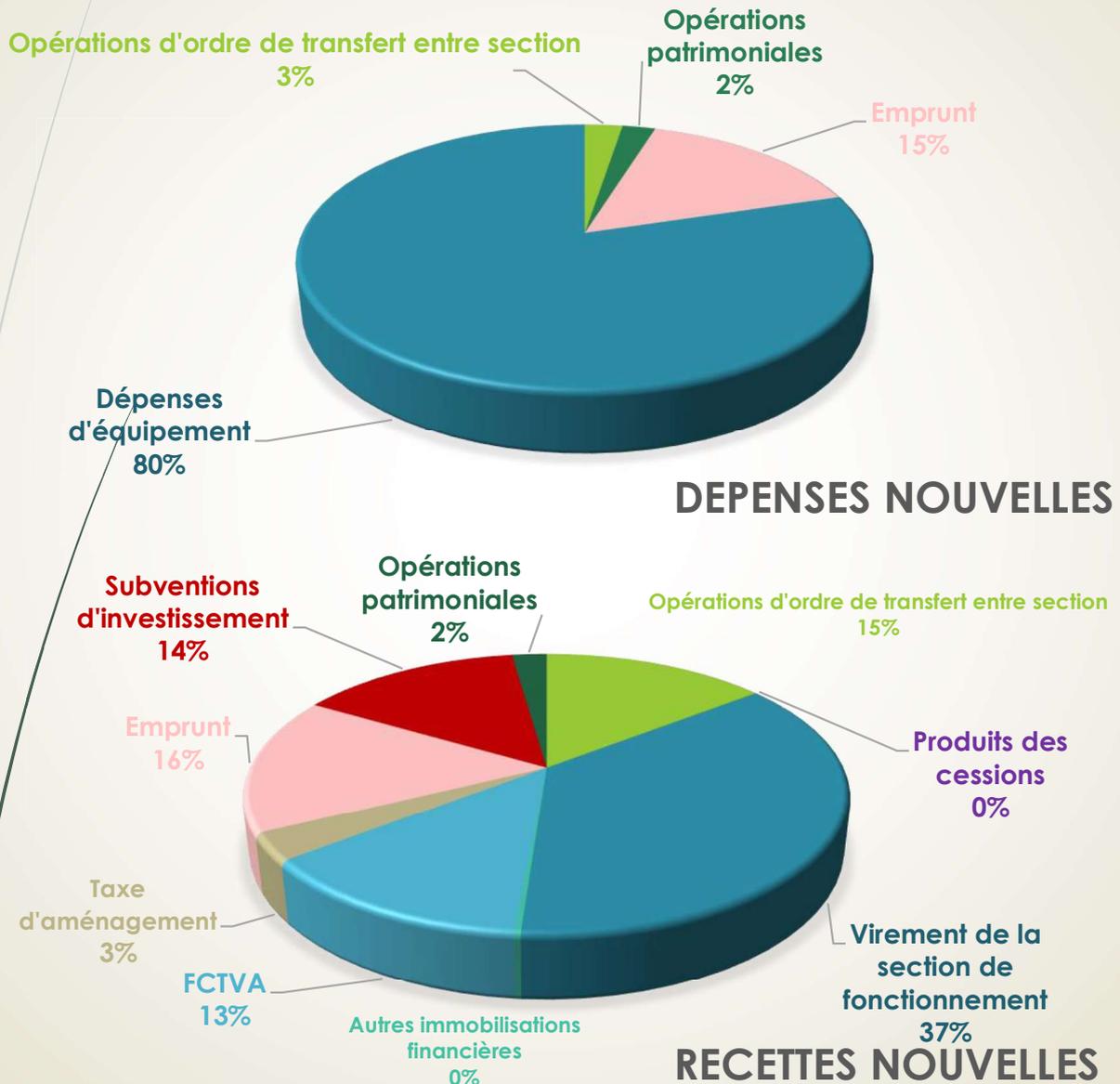
3 – Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

La section d'investissement totalise 11 082 039 €.

La section d'investissement comprend :

- ▶ les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice.
Elles s'élèvent en dépenses à 3 155 762,98 M€ et en recettes à 3 137 709,74 M€.
- ▶ les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante. Ils s'élèvent en dépenses à 2 385 256,52 M€ et en recettes à 486 711,36 M€
- ▶ le résultat excédentaire 2023 de 1 916 598,40 M€

19



Ratio 4 – Dépenses d'équipement brut/population 545,70 €/hab.
Moyenne nationale de la strate 327 €/hab.

Ratio 10 – Dépenses d'équipement brut/RRF* 40,34 %
Moyenne nationale de la strate 27 %

Taux d'équipement : Effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse

* Recettes Réelles de Fonctionnement

Les propositions budgétaires de la section d'investissement sont retracées dans le tableau ci-après tant en dépenses qu'en recettes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAP.	LIBELLE	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	31 500.00
21	Immobilisations corporelles	2 125 871.46
23	Immobilisations en cours	360 000.00
Total des dépenses d'équipement (a)		2 517 371.46
16	Emprunts et dettes assimilées	487 859.29
Total des dépenses financières (b)		487 859.29
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (a)+(b) = (c)		3 005 230.75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 532.23
041	Opérations patrimoniales	70 000.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (d)		150 532.23
TOTAL DEPENSES NOUVELLES (c)+(d) = (e)		3 155 762.98
RESTE A REALISER 2023 (f)		2 385 256.52
TOTAL GENERAL (e) + (f)		5 541 019.50
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024
13	Subventions d'investissement	447 345.00
Total des recettes d'équipement (a)		447 345.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	507 663.00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000.00
27	Autres immobilisations financières	8 212.00
024	Produits de cessions	1 440.00
Total des recettes financières (b)		1 017 315.00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (a)+(b) = (c)		1 464 660.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 150 631.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	452 418.74
041	Opérations patrimoniales	70 000.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (d)		1 673 049.74
TOTAL RECETTES NOUVELLES (c)+(d) = (e)		3 137 709.74
RESTE A REALISER 2023 (f)		486 711.36
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE (g)	1 916 598.40
TOTAL GENERAL (e)+(f)+(g)		5 541 019.50



ZOOM SUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

21

► Mise en œuvre du plan de circulation (Phase 2)

Sens unique centre-ville et régulation du trafic de transit secteur Nord	64 297 €
Création de Zones 20, Abaissement de vitesse en Zone 30 et rue aux écoles	81 277 €
TOTAL	145 574 €

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif Travaux de sécurité routière – 80% du montant HT – 97 045 €

► Eclairage public – Acquisition de matériel à Haute performance énergétique

Eclairage public - Passage en led - Tennis + Stade Sainte-Rosalie + Stade Xavier Foubert	100 996 €
--	-----------

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif Aide à la transition énergétique – 50% soit 42 081 € et de l'Etat dans le cadre de la DSIL – 20 % soit 16 833 € TOTAL = 58 914 €

Eclairage public - Passage en led - Chemin de la Pomme de Pin	2 514 €
Eclairage public - Passage en led - Rue Aubanel et parvis du gymnase Jérôme Fernandez	7 927 €
Eclairage public - Passage en led - Place Hôtel de Ville	2 017 €
Création d'un éclairage public par l'installation de 5 candélabres solaires - Avenue des Puisatiers	11 919 €
TOTAL	24 377 €

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif Aide à la transition énergétique – 50% soit 10 157 €

► Plan numérique dans les écoles – Phase 2 – 20 000 €

Equipement des écoles maternelles d'ordinateurs portables pour les vidéoprojecteurs, de 8 ordinateurs fixes pour les élèves et une classe mobile supplémentaire pour l'école élémentaire Paul Doumer .

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif Aide aux territoires numériques éducatifs – 80% soit 13 333 €

► **Parvis Ecole Paul Doumer – 315 000 €**

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif FDAL – 50% soit 129 200 € et de l'Etat dans le cadre de la DSIL – 20 % soit 51 667 € TOTAL = 180 867 €

► **Amélioration de la forêt communale – 16 943 €**

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif AFC – 50% soit 7 060 €

► **Travaux d'amélioration des bâtiments communaux**

EMMAD - Installation de serrures à code pour les salles de musique	3 686 €
Police municipale - Installation d'une alarme intrusion	3 837 €
Hôtel de ville - Installation d'une pompe double sur chaudière	4 045 €
Gymnase Jérôme Fernandez - Réalisation d'un plancher pour aération tatamis	10 161 €
Dojo - Réfection complète de l'étanchéité de la toiture	51 653 €
TOTAL	73 382 €

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif Travaux de proximité – 70% soit 42 807 €

► **Travaux d'amélioration et de sécurisation de certaines voiries**

Réalisation d'un enrobé - Impasse donnant sur le réfectoire de l'Ecole Paul Doumer	22 925 €
Avenue de la Sigoise - Remise en état du trottoir	6 276 €
Avenue René Cassin - Remise en état tours d'arbres sur trottoir	26 940 €
TOTAL	56 141 €

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif Travaux de proximité – 70% soit 32 749 €

► **Installation de dispositif de stationnement des vélos – 10 578 €**

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif Aide çà la transition énergétique – 50% soit 4 408 €

► **Extension du cimetière la colline – 67 404 €**

► **Acquisitions foncières – 75 170 €**

► **Equipement des services et travaux divers – 383 492 €**

C – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

1 – Equilibre des opérations financières

Les éléments du bilan permettent de s'assurer que les conditions de l'équilibre fixées par l'article L1612-4 du CGCT, concernant le remboursement du capital de l'annuité de l'emprunt par des ressources propres, sont remplies.

	Op. de l'exercice (1)	RAR en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL (2)
Dépenses à couvrir par des ressources propres	528 391.52	2 385 256.52	0.00	2 913 648.04

	Op. de l'exercice (3)	RAR en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL (4)
Total ressources propres disponibles	2 120 364.74	486 711.36	1 916 598.40	0.00	4 523 674.50

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (2)	2 913 648.04
Ressources propres disponibles (4)	4 523 674.50
Solde (4) - (2)	1 610 026.46

(1) Remboursement capital + Subventions d'investissements transférées

(3) FCTVA + Taxe d'aménagement + Créance dette Métropole + Amortissement des immobilisations + charges à répartir COVID-19

Le solde étant excédentaire, les obligations définies ci-dessus sont remplies.

2 – La structure des effectifs

EFFECTIF	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires-stagiaires	120	118	126	144	130	125	124	124
Non titulaires	130	127	109	93	124	110	114	96
Effectif permanent ⁽¹⁾	216	226	226	235	248	229	232	220
Effectif non permanent ⁽²⁾	34	19	9	2	6	6	6	0
Effectif total	250	245	235	237	254	235	238	220

• **Les emplois permanents** sont ceux qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration.

Ils peuvent être pourvus à temps complet, non complet ou de façon saisonnière, pour une durée inférieure ou égale à 6 mois sur une année.

• **Les emplois non permanents** sont ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration.

Il s'agit des emplois suivants: emplois permettant de faire face à un besoin occasionnel (activité ponctuelle, surcroît momentané d'activité), contrat d'apprentissage, emploi aidé.

3 – L'état de la dette

N° Contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date du premier rembt	Montant emprunté à l'origine	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Périodicité des remboursements	Capital restant dû au 01/01/2024	Annuités de l'exercice	
									Capital	Intérêt
MIN225510EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/11/2004	01/06/2007	2 300 000.00	FIXE	5.07	A	1 325 026.92	79 892.94	67 178.86
C1GPLL015PR	CREDIT AGRICOLE	17/08/2007	17/08/2008	400 000.00	FIXE	4.75	A	254 323.97	13 203.39	12 080.39
MON262405EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2008	01/03/2010	2 227 652.83	FIXE	4.86	A	810 055.53	101 256.95	39 368.70
MON501075EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2014	01/02/2015	3 000 000.00	FIXE	2.73	T	1 650 000.00	150 000.00	43 509.38
2644328	CREDIT AGRICOLE	16/12/2020	15/03/2021	3 000 000.00	FIXE	0.67	T	2 575 201.33	143 506.01	16 893.79
Total général				7 927 652.83				6 614 607.75	487 859.29	179 031.12

Périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle

Ratio 5 – Encours de dette/population 737,83 €/hab.

Moyenne nationale de la strate 797 €/hab.

Ratio 11 – Encours de dette/RRF 54,54 %

Moyenne nationale de la strate 65,80 %

Taux d'endettement : Mesure la charge de la dette de la commune relativement à sa richesse

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

